

Règlement du rallye cyclotouriste « Des Dunes aux Monts » 2018

Article 1. Organisation

Lieu : salle des sports du Grand Large, place de l'ajustage 59140 DUNKERQUE

« Des Dunes aux Monts » est une randonnée cyclotouriste ouverte à tous, proposée par DUNKERQUE CYCLO, sans objectif de compétition ni classement et limite d'âge. Les départs sont échelonnés entre 6h30 et 10h00 entre les 4 parcours proposés de 145 kms, 118 kms, 85kms et 60 kms.

3 postes de ravitaillement liquide et/ou solide sont répartis sur l'ensemble des parcours. Ils sont réservés aux participants dûment inscrits. Un bracelet d'identification sera remis à l'inscription pour bénéficier de toutes les prestations (ravitaillements parcours + collation arrivée, + cadeau et tombola).

Le protocole d'arrivée avec récompenses est à 11h45, L'accueil des cyclos pour le retour est assuré jusqu'à 13h30.

Article 2. Inscription

Le tarif d'inscription est de **5 euros** pour les parcours de 60 et 85 kms, et **6 euros** pour les parcours de 118 et 145 kms. Ce tarif inclue les ravitaillements en cours de route, à l'arrivée, un cadeau pour chaque participant ainsi que des lots distribués par tirage au sort..

Article 3. Acceptation des risques – Sécurité – Responsabilité

L'autorisation parentale est indispensable pour les participants mineurs.

Chaque participant accepte les risques liés à sa participation, notamment les risques de santé, de chute et de collision, ainsi que les risques liés au trafic routier et/ou à de mauvaises conditions climatiques.

Tout participant est considéré en excursion personnelle. Il doit se conformer aux prescriptions du Code de la Route. En cas d'infraction audit Code, le participant fautif sera seul pénalement responsable. En outre, il sera également seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime, directement ou indirectement.

DUNKERQUE CYCLO, association organisatrice de « Des Dunes aux Monts » décline toute responsabilité en cas d'accident survenant aux participants, de bris de matériel ou de dommages causés à autrui par un participant.

Le port du casque est évidemment fortement conseillé.

Article 4. Respect de l'environnement et des personnes

Pour garantir la pérennité de la randonnée, l'organisation demande aux participants de respecter l'environnement et en conséquence de ne rien jeter sur la voie publique (doses énergétiques, papiers, emballages, etc.). Des poubelles seront disposées à cet effet à chaque ravitaillement.

La courtoisie, la sportivité se doivent d'être appliquées entre chaque participant, envers les organisateurs et envers les riverains.

Article 5. Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de la manifestation.

Article 6. Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance, en s'inscrivant, du présent règlement qu'il accepte et s'engage à respecter dans son intégralité.